



Thônex

Procès-verbal  
Séance du 19 décembre 2023

**Présences :**

Messieurs Pascal Uehlinger  
Bruno da Silva  
Marc Kilcher

Maire  
Conseiller administratif  
Conseiller administratif

Monsieur Pierre Bickel

Président du Conseil municipal

Mesdames Alimi Masha  
Bersier Julie  
N'guessan Pélagie  
Menoud Jacqueline  
Raiola Laurence

Mancini Françoise  
Moro Virginie  
Munier Alexandra

**Messieurs**

Avigdor Daniel  
Bachmann Dimitri  
Bickel Pierre  
Boux de Casson Fabrice  
Calame Philippe  
Camuglia Joseph  
Germann Martin  
Knörr Stephen  
Xavier Ruppen

Loureiro Daniel  
Nicolet Alain  
Noël Philippe  
Peyraud Alexandre  
Piguet Frédéric  
Saudan Guy  
Ventouras Thierry  
Wünsche Florian

Excusé Thomas Sébastien



## Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur:

1. Approbation du procès-verbal du 21 novembre 2023
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des commissions
5. Demande d'un crédit complémentaire de CHF 495'000.- pour les travaux de rénovation, de maintenance et d'amélioration de la piscine.
6. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 508'000.- pour le dispositif sécurité-social qui se décompose comme suit :  
CHF 260'945.- pour l'engagement de deux APM et CHF 247'055.- pour l'engagement de trois correspondants de nuit.
7. Demande d'un crédit de CHF 752'680.- ( $\frac{1}{3}$  de CHF 2'258'041.-) DT-196-Terrain C, rénovation et optimisation et réaménagement du triangle des gardiens au CSSM
8. Demande d'un crédit d'étude de CHF 81'435.- ( $\frac{1}{3}$  de CHF 244'306.-) DT-199 – zone piste d'athlétisme, rénovation, optimisation des espaces et modernisation des équipements sportifs au CSSM
9. Motion des groupes Alternative, Centre-VL, PLR :  
« Sensibiliser les élus municipaux à la compréhension des enjeux planétaires (changements environnementaux, limites planétaires et besoins sociaux fondamentaux) et permettre de développer des mesures adaptées et concrètes à notre échelle locale »
10. Motion de Mme Masha Alimi, Indépendante et M. Philippe Calame, Centre-VL : « Pour une politique publique proactive en matière d'accueil d'enfants de la petite enfance »
11. Propositions du Conseil administratif
12. Questions écrites
13. Propositions individuelles



## 14. Divers

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée. M. Sébastien Thomas est excusé.

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2023

➤ **Par 22 voix pour et 3 abstentions, le procès-verbal de la séance du 21 novembre est accepté**

### 2. Communications du bureau du Conseil municipal

Le Président indique que le bureau n'a pas eu d'entretien ni reçu de courrier depuis la dernière séance. Il rappelle que le CA présente ses vœux le 11 janvier, et annonce que le CM est invité par l'état-major de la compagnie des pompiers à une réception le 19 janvier.

Le Président souhaite également revenir sur la séance des présidents des commissions du 4 décembre dernier, à laquelle seule une moitié des présidents sont venus. Peu ont pas pris contact avec les CA responsables des dicastères respectifs afin de définir le nombre de séance à agender, et quand. Dès lors, il était difficile d'établir un calendrier fiable. Il a néanmoins été complété et est disponible sur cmnet, sous « agenda ». Pour le deuxième semestre 2024, un essai de séance par messagerie sera effectué.

### 3. Communications du Conseil administratif

La parole est donnée à M. Pascal Uehlinger, Maire.

#### *Communication sur les statistiques de températures de la piscine*

M. Uehlinger aborde un point en rapport avec un des crédits à l'ordre du jour ce soir. Des rumeurs ont circulé disant que la piscine est la plus froide de Genève, et M. Uehlinger affiche un relevé effectué sur douze piscines du canton. Il faut savoir que les recommandations pour les bassins scolaires sont de 27 degrés maximum. Celle de Thônex est à 26,5 degrés comme nombre d'autres, ce qui devrait faire taire les rumeurs.



### *Démolitions promenades des Oiseaux*

Les deux maisons ont été démolies, l'étape suivante sera la réhabilitation des surfaces. En outre, lorsque la dernière maison au chemin Louis-Valencien sera détruite, la commune n'utilisera plus de mazout, bien qu'elle utilisera encore un peu d'énergie fossile étant donné la présence d'appoints gaz dans quelques structures.

La parole est donnée à M. Bruno da Silva, Conseiller administratif.

### *Culture*

M. da Silva tient à remercier les personnes présentes et actives bénévolement aux deux dernières manifestations communales. Premièrement, celle de l'Escalade, qui a connu un franc succès malgré l'annulation du cortège pour mauvais temps. Deuxièmement, M. da Silva tient à remercier les bénévoles et le Comité des Fêtes pour ThôNoël, qui s'est déroulé cette année sur deux jours plutôt qu'un. Le succès a aussi été au rendez-vous et la décision d'avancer le début de la manifestation au vendredi a porté ses fruits, tant du côté du public et que de celui des commerçants.

La parole est donnée M. Marc Kilcher, Conseiller administratif.

### *Relevé des vitesses*

M. Kilcher indique que les comptages ont été effectués au chemin du Petit-Bel-Air, en partant de Bel-Ideé en direction du chemin des Mésanges, un tronçon limité 30km/h. 40% des véhicules identifiés entre le 8 et le 15 novembre dépassaient cette limite, soit 3'000 véhicules. La prochaine étape est d'entrer en discussion avec Chêne-Bourg, avec qui le chemin en question est partagé.

### *Nature en ville*

M. Kilcher indique que M. da Silva et lui-même étaient présents à la cérémonie Nature en ville, pour laquelle Thônex s'est distinguée en recevant un prix.

## **4. Rapports des commissions**

- **M. Frédéric Piguet Président de la commission mobilité**

La séance du 14 novembre 2023

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur



1. Approbation du procès-verbal du 21 mars 2023
2. Présentation du projet de Liaison de Mobilité douce à la douane de Thônex-Vallard par le bureau AJS
3. Point de situation de l'état des travaux Av. de Thônex (secteur Clair-Val et giratoire Adrien-Jeandin), présenté par le bureau AJS et M. de Oliveira
4. Divers

M. Piguet rapporte que la commission s'est réunie le 14 novembre 2023 en présence de M. da Silva, M. de Oliveira et de M. Rimbert du bureau AJS. Le premier projet présenté est celui de liaison de mobilité douce à la douane de Thônex-Vallard, qui vise à faciliter le passage des piétons et cyclistes vers Gaillard d'une part et vers les chemins du Bois-des-Arts et Sous-Moulin d'autre part. Le projet est complexe de par sa nature transfrontalière et la présence de terrains de la Confédération. Le coût des travaux n'a pas été chiffré à ce stade.

Le bureau AJS a également fait le point de situation de l'état des travaux à l'avenue de Thônex, secteur Clair-Val et giratoire Adrien-Jeandin. Le problème est que les bus et camions tournent difficilement en direction de l'avenue Adrien-Jeandin, du fait d'une courbe trop saillante. Ils empiètent de fait sur les trottoirs et mettent ainsi en danger la sécurité des piétons. Aucune décision n'a été prise.

- **M. Xavier Ruppen, Président de la commission écoles, jeunesse, sports**

La séance du 14 novembre 2023

Ordre du jour

Discussion et ou vote sur :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mai 2023
2. Information sur les subventions :
3. DT 199 – Zone piste d'athlétisme : Rénovation, optimisation des espaces et modernisation des équipements sportifs. Présentation par M. Michel Sauthier, directeur du CSSM
4. Divers

La séance du 23 novembre 2023

Ordre du jour

Discussion et ou vote sur :

En présence de M. Guillaume Ducret, Directeur de la FJT

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2023
2. Point de situation sur les restaurants scolaires
3. Point de situation sur la crèche de Belle-Terre
4. Divers



M. Ruppen rapporte que la séance s'est tenue à la salle Louis-Valencien en présence de M. Kilcher. Le comité étant composé d'une majorité de remplaçants, le procès-verbal de la séance précédente a été reporté à la suivante. M. Ducret de la FJT a présenté les statistiques et le travail de la fondation. Après un échange de questions et réponses, la séance s'est terminée à 19h45.

• **M. Thierry Ventouras, Président de la commission culture**

La séance du 23 novembre 2023

Ordre du jour

Discussion et ou vote sur :

1. Approbation du procès-verbal du 19 janvier 2023
2. Présentation de la saison culturelle 2024
3. Retour sur la soirée des 10 ans de la culture de proximité
4. Point de situation
5. ThôNoël
6. Jumelage 2024
7. Divers

La séance s'est tenue en présence de M. da Silva. L'approbation du procès-verbal était le seul objet soumis au vote, il a été accepté par 5 voix pour et 2 abstentions. Le programme riche de la saison culturelle a été présenté, des échanges ont été tenus sur le jumelage et la séance a pris fin à 20h56.

• **MM. Knörr et Saudan, Présidents des commissions sécurité et social**

La séance du 30 novembre 2023

Ordre du jour

Discussion et ou vote sur :

1. Divers
2. Approbation des procès-verbaux

M. Saudan indique les résultats de l'approbation des procès-verbaux, le reste de l'ordre du jour étant couvert au point 6. La commission de la cohésion sociale a approuvé son procès-verbal par 3 voix pour et 4 abstentions et la commission de la sécurité publique également, aussi par 3 voix pour et 4 abstentions.



• **M. Martin Germann, Président remplaçant de la commission espaces publics**

*La séance du 5 décembre 2023*

Ordre du jour

Discussion et ou vote sur :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2023
2. Bilan verdissement rue de Genève 2023
3. Présentation aménagement Verger Mairie
4. Informations concernant le parc Marcelly
5. Divers

M. Germann rapporte que les principaux sujets de la séance étaient de nature informative. Concernant le bilan du verdissement de la rue de Genève, le canton a interrompu son partenariat avec la commune. En effet, il a considéré que les valeurs de propreté atteintes étaient satisfaisantes. Le service communal des espaces publics estime cette évaluation est discutable. En 2022, le canton avait supprimé les aménagements floraux de la commune pour des raisons de sécurité et de voirie. La même année, le canton a décerné à Thônex la distinction du concours Nature en ville pour récompenser ces mêmes installations florales.

En outre, Thônex a remporté trois des quatre prix du concours fleuri des communes genevoises, soit le premier prix des aménagements éphémères pour la place du Chêne-Vert, le premier prix de la catégorie « ville de 12'000 à 16'000 habitants » pour le fleurissement général de la commune, ainsi que le premier prix de la commune la mieux fleurie du canton. La prochaine remise des prix sera organisée dans une salle communale.

Au point 3, une présentation de l'aménagement du verger de la Mairie a été donnée. Parmi les objectifs du service des espaces publics figure celui de placer Thônex en tant que ville précurseur dans le domaine de la nature en ville en élaborant des projets alliant bienfaits pour la biodiversité et bien-être des habitants et collaborateurs. Dans ce cadre, le service élabore un projet d'aménagement d'une parcelle attenante à la Mairie historique en verger de diverses variétés de pommiers, avec un jardin de plantes médicinales et un biotope humide, qu'il va soumettre au CM. Ce projet inclura la participation du public à travers divers ateliers. Il a déjà valu le 2<sup>e</sup> prix du concours 2023 Nature en ville.



## **5. Demande d'un crédit complémentaire de CHF 495'000.- pour les travaux de rénovation, de maintenance et d'amélioration de la piscine.**

Le Président donne la parole à M. Uehlinger, Maire et Conseiller administratif délégué aux finances.

M. Uehlinger rappelle que l'objet est passé en commission des finances, et qu'il avait été annoncé au dernier CM qu'il y aurait un dépassement. Une deuxième problématique était les fuites constatées sur la verrière. Après investigation, il s'est avéré que la transition faite à l'époque avec l'école Marcelly était sous-optimale et les matériaux utilisés peu résistants à l'eau. Les solutions techniques existent et seront mises en place, notamment le triple vitrage qui protège mieux de la condensation. Un désamiantage complet est aussi prévu. M. Uehlinger recommande de voter les CHF 495'000.- pour boucler le crédit de ces travaux de rénovation.

M. Calame indique que la commission des finances a préavisé favorablement à l'unanimité ce crédit qui sera amorti sur même durée que le crédit initial.

M. Boux de Casson déclare que le groupe PLR souhaite relever un élément important concernant les demandes de vote de crédits supplémentaires de ce soir. En effet, le groupe s'est abstenu sur le vote du budget lors de la dernière séance pour diverses raisons, notamment l'équilibre précaire sur lequel reposent les comptes. Aujourd'hui, moins d'un mois après ladite séance, pas moins de trois demandes de crédit pour des investissements totalisent plus d'un million de francs et un crédit budgétaire supplémentaire de plus CHF 500'000.- sont sollicités. Or, ces projets auraient dû être inclus dans le budget 2024 et présentés en même temps. À titre d'exemple, les surprises liées aux travaux de rénovation de la piscine ont été annoncées lors du dernier CM, et il était prévu, et demandé, que le dispositif sécurité-social soit pris en compte dans le budget 2024. Dans ce contexte, le groupe PLR rappelle que les crédits complémentaires devraient être des dépenses non-prévues et non-anticipables au moment du vote du budget, ce qui n'était manifestement pas le cas. Ainsi, le vote d'un budget à l'équilibre induit en erreur. Pour le surplus, le groupe PLR soutiendra le vote du présent crédit complémentaire.

M. Boux de Casson donne lecture de la délibération.

Demande d'un crédit complémentaire de CHF 495'000.- pour les travaux de rénovation, de maintenance et d'amélioration de la piscine

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,





- Attendu que le conseil municipal a, dans sa séance du 14 février 2023, voté un crédit d'engagement de CHF 930'000.- pour la rénovation de la piscine ;
- Attendu qu'à l'ouverture du chantier, de nombreux problèmes non prévisibles sont apparus ;
- Vu la présence d'amiante révélée lors de l'expertise ;
- Vu la fragilisation et les décollements de carrelages dans le couloir d'accès aux vestiaires dues aux vibrations lors des interventions sur les murs du bassin ;
- Vu les infiltrations d'eau au niveau de la verrière dues aux canicules de l'été ;
- Vu la nécessité de changer les caissons en plaques de plâtre ;
- Vu l'exposé des motifs fourni par le service technique ;
- Vu le préavis favorable de la commission des finances du 7 décembre 2023 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

décide

par 25 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit complémentaire de CHF 495'000.-, en vue des travaux de rénovation, de maintenance et d'amélioration de la piscine, notamment en raison de travaux imprévisibles apparus après l'approbation du crédit d'engagement voté le 14 février 2023.
  2. Ce crédit complémentaire sera amorti selon les annuités prévues lors du vote du crédit initial.
- 6. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 508'000.- pour le dispositif sécurité-social qui se décompose comme suit : CHF 260'945.- pour l'engagement de deux APM et CHF 247'055.- pour l'engagement de trois correspondants de nuit.**



Le Président donne la parole à M. Bruno da Silva, Conseiller administratif délégué à la cohésion sociale, et à M. Marc Kilcher, Conseiller administratif délégué à la sécurité.

M. da Silva indique que le sujet fait suite à une motion déposée au mois de septembre, dont les délais pour l'imposer étaient inconciliables avec la préparation du budget, voté quelques semaines après, raison pour laquelle le crédit est proposé ce soir. M. da Silva ne revient pas sur le contenu du projet puisqu'il a été largement débattu, notamment dans des commissions réunies, mais reste naturellement disponible pour répondre aux questions portant sur le volet social.

M. Kilcher remarque que ce point entre dans la continuité d'une discussion ouverte à plusieurs reprises cette année et même celle d'avant. Il s'inscrit dans une logique d'expansion de la politique de sécurité de la commune entreprise et discuté avant les événements de cet été. Le souhait du CA avait été d'intégrer l'expansion du service de police pour en augmenter l'effectif, dans un cadre apaisé et dans un processus d'engagement aligné avec la nomination du prochain chef de la police municipale. Les membres de la commission sécurité ont eu l'occasion d'entendre le chef remplaçant, qui a parlé d'une ambition établie par le service d'augmenter son effectif. Ce processus a bien évidemment été accentué par la nécessité des événements vécus, et a été poursuivi par la motion votée au CM d'octobre. Il s'agit ce soir de l'aboutissement de ce processus qui s'intégrera avec la constitution de la nouvelle équipe de police et de sa nouvelle direction.

Le Président donne la parole à MM. Saudan et Knörr, présidents des commissions sociale et sécurité.

M. Saudan rapporte que la séance de commissions réunies de la cohésion sociale et de la sécurité publique du 30 novembre 2023 s'est tenue en présence du Conseiller administratif M. da Silva, de la cheffe du service de la cohésion sociale Mme Dahan et du responsable de la police, M. Quinodoz. Mme Dahan et M. Quinodoz ont présenté un concept sécurité sociale en réponse aux événements qui se sont produits durant l'année 2023 à Thônex. Après de nombreuses questions et remarques, les conseillers sont passés au vote. Le concept de sécurité sociale a été accepté par la commission de cohésion sociale par 6 voix pour oui et 1 abstention. La commission de sécurité publique l'a elle accepté par 4 voix pour et 3 abstentions. La séance a pris fin à 21h38.

La parole est donnée à M. Calame, président de la commission des finances.

M. Calame rapporte que la demande de crédit budgétaire complémentaire à l'unanimité, soit 7 voix pour.



## Discussion

M. Calame remercie M. da Silva, M. Kilcher, Mme Dahan et M. Quinodoz d'avoir réagi rapidement suite à la motion déposée il y a deux mois. Leur travail a été constructif, élaboré et conjoint. Comme les trois heures de débat lors de la séance réunie l'ont démontré, le projet est concerté, voulu par les deux parties. M. Quinodoz a rappelé que le projet n'a pas de sens sans les correspondants de nuit, et Mme Dahan a tenu le même propos au sujet de la police municipale.

M. Calame tient aussi à remercier les commissaires de la séance, qui ont tenu un débat nourri, intéressant et d'une qualité élevée. Sur le fonds, il est important de relever qu'il s'agit d'un projet commun des services, avec des séances hebdomadaires de coordination. Cela permet autant aux correspondants de nuit qu'à la police d'échanger des informations, de choisir les actions de manière coordonnée et d'appuyer la police municipale dans les quartiers en cas de besoin quand elle n'est pas disponible. Cette approche se fonde sur les trois piliers que sont la prévention, l'aide et la sanction le cas échéant. S'agissant principalement de jeunes, la responsabilité de la commune est de les remettre dans le droit chemin et leur permettre de se réintégrer dans la société avant qu'ils ne deviennent une charge encore plus lourde pour la société en termes sécuritaires et sociaux. M. Calame estime que ce projet coordonné autour de la prévention, l'aide et la répression permettra de trouver une solution apaisée dès cet été.

M. Boux de Casson donne lecture d'une déclaration au nom du PLR.

*Mesdames, Messieurs les membres du Conseil municipal,*

*Le nombre d'habitants dans notre Commune a considérablement augmenté, un nouveau quartier a vu le jour. Il y a un an, il avait déjà été décidé d'augmenter les effectifs de la police municipale. Le Groupe PLR soutient donc sans réserve l'accroissement de l'équipe de la Police municipale de Thônex. Ce nouvel effectif, est une réponse d'autant plus nécessaire que nous avons eu à constater les manquements de l'État lorsqu'il s'agit de remplir sa mission régaliennne qu'est la sécurité dans tout le territoire. Dans un contexte où les habitants craignent que la sécurité soit compromise, une réponse efficace passe inévitablement par une présence active et manifeste des forces de police en uniforme, symbolisant ainsi l'autorité.*

*Aujourd'hui, on nous propose de voter en même temps pour la réintroduction des correspondants de nuit.*

*Rappelons que la première expérience des Correspondants de Nuit à Thônex remonte à mai 2014, avec un effectif de 6 collaborateurs. Fin 2020, le Conseil administratif a pris la décision de mettre fin à cette expérience.*



À l'époque, aucun membre de cette assemblée n'a regretté l'arrêt de ce programme, et personne n'a demandé la mise en place d'une nouvelle équipe. Avec le budget qui était consacré aux correspondants de nuit, le magistrat en charge de la Cohésion sociale a initié la consolidation d'un département social, une démarche que nous avons encouragée. L'objectif était de développer à long terme une véritable politique sociale à Thônex. Politique qui a commencé à faire ses preuves - je pense notamment dans le quartier Curé-Desclouds.

Cependant, les événements malheureux survenus durant le premier semestre de cette année, largement médiatisés, ont conduit à proposer la réintroduction des correspondants de nuit. Notre Groupe, il est vrai, a été quelque peu étonné de cette proposition car ces correspondants de nuit n'ont été que peu réclamés par les habitants de notre Commune. Ces derniers exprimant avant tout le besoin accru de sécurité représentée par la police et une solution adaptée aux problématiques.

Les membres du Groupe PLR ont débattu de cette question. Il a été par exemple souligné que, bien que certaines nuits d'été à Thônex sont agitées depuis de nombreuses années, le reste de l'année, hormis quelques nuits de célébration, les rues thônésiennes sont calmes. En réalité, la grande majorité des nuits à Thônex sont largement paisibles. Dans ce contexte, il était légitime de se demander si la réintroduction des correspondants de nuit était la solution adéquate.

Cela étant, le groupe PLR a signé la motion interpartis du mois de septembre 2023 sur laquelle il a travaillé et y a souscrit. Cette motion demandait expressément une présentation de différentes alternatives pour répondre aux problématiques de sécurité et nuisances sur la Commune et aux préoccupations des habitants, et non pas, d'office, une réintroduction d'acteurs sociaux nocturnes. Aucune alternative, même en démontrant qu'elle n'était pas à choisir, n'a été présentée.

C'est uniquement une demande de budget pour une augmentation de l'effectif des APM et, de manière liée, la réintroduction de correspondants de nuit qui a été présentée. Ce point précisément a créé quelques réticences et interrogations au sein de notre groupe.

Néanmoins, le Conseiller administratif en charge du social nous a assuré qu'il était possible de faire un essai avec les correspondants de nuit durant une année et qu'au bout d'une année, selon l'évaluation présentée, ce dispositif pourrait être arrêté et/ou revu. Nous comprenons que la proposition prévoit que le travail des Correspondants de nuit se fera désormais en collaboration étroite avec la police municipale. Ce projet est clairement rattaché au Service de la Cohésion Sociale - mais il faut absolument éviter un fonctionnement en silo, et faciliter cette collaboration avec les APM. En fait, une partie des missions des correspondants de nuit pourrait éventuellement être encadrée par la police. Le Conseiller administratif, responsable de la Cohésion Sociale, restant garant du contrôle du fonctionnement de la nouvelle équipe.



*Dès lors, par manque d'autre solution proposée, et parce que nous souhaitons laisser la marge de manœuvre aux services concernés de tester la réintroduction des correspondants de nuit, dans un contexte de collaboration étroite et supervision, nous accepterons cette proposition.*

*Nous demandons toutefois que des rapports factuels soient régulièrement présentés en Commission. Plus précisément, nous souhaitons que les rapports se tiennent en Commission Sécurité. Ceci afin de prévenir tout cloisonnement entre le Social et la Police.*

*Pour conclure, en votant pour cette demande de crédit supplémentaire, le Groupe PLR soutient la consolidation de l'équipe de la police municipale, et ne s'opposera pas à la demande du / des Magistrats de réintroduction des Correspondants de nuit en espérant qu'ils contribuent à la prévention et la résolution des problèmes sociaux à Thônex et à l'amélioration du sentiment d'insécurité.*

*Nous voudrions tout de même profiter de cette occasion pour ajouter que, comme je l'ai récemment souligné, nous restons quelque peu dubitatifs quant au travail effectué par la FASE. En effet, une très grande partie du « problème » que nous essayons de résoudre provient de quelques jeunes de 15 à 20 ans.*

*Nous aurions souhaité avoir une meilleure idée de la raison pour laquelle les TSHM n'arrivent pas à encadrer ces jeunes qui se marginalisent. Car, rappelons-le, une de leur mission est de prévenir la désinsertion sociale. Il faudrait comprendre, pourquoi des jeunes n'adhèrent pas volontairement aux projets de la FASE. Que peut-on faire pour minimiser le nombre de ces jeunes.*

*Peut-être faudrait-il également interroger en Commission le directeur du Cycle : est-ce que le DIP encadre suffisamment ces jeunes ? Avec un nouveau dispositif dès 2024, une vraie collaboration devra également se faire avec le nouveau local pour les jeunes et la maison de quartier notamment.*

*En définitive, il nous semble que la Commune doit, malheureusement, mais inévitablement, se substituer au travail attendu du Canton police cantonale, FASE, et DIP.*

M. da Silva revient sur quelques points qui méritent réponse. Bien qu'il n'y ait pas plusieurs scénarios alternatifs qui ont été présentés, ils ont été discutés, amorcés puis désamorcés. D'emblée, les solutions exclusivement sécuritaire ou sociale ont été écartées. Il a également été expliqué pourquoi les TSHM ne pouvaient pas faire des rondes de nuit et se substituer à des correspondants de nuit, pour des questions de cadre de compétences FASE. a également été écartée l'option de faire appel à des entreprises de sécurité privée.



Il y avait ainsi cinq solutions sur la table, qui ont été présentées et discutées, les commissaires avaient tout loisir de poser leurs questions. L'option retenue a été défendue par les services et non un seul magistrat.

Le CA s'est engagé à donner des retours réguliers. D'ailleurs, le lancement d'une étude devait donner corps à la demande récurrente des commissaires. Elle a été menée avec M. Bonvin, spécialisé dans le domaine et qui a conduit une étude similaire au Gd-Sacconnex sur le sentiment d'insécurité sur le même modèle qui se fera à Thônex, et qui a aussi fait l'objet d'une présentation en commission.

La jeunesse ne pose pas problème qu'en été, et il est réducteur en soi de parler de jeunesse uniquement, qui est certes la majorité du problème visible. Pour rappel, les nuisances se sont déjà manifestées en février. Les derniers feux d'artifice remontent au début novembre, et les dernières vidéos émanant des habitants de la route de Jussy ont été reçues il y a deux semaines. Ces événements ne se sont pas produits en période estivale, une temporalité qui n'a jamais été vue dans la commune. Cette situation mérite d'adapter l'approche et les solutions pour refléter la nouvelle réalité du terrain.

M. da Silva rejoint la déclaration du PLR sur le fait de devoir questionner le rôle de la FASE et de ses acteurs, un sujet également abordé en commission jointe. Un point de situation sera fait en début de semestre 2024, puisque des changements au sein du personnel de terrain sont prévues. La nouvelle équipe qui a intégré le local à la rue de Genève offre une nouvelle flexibilité. Ledit local est d'ailleurs bien occupé à ses heures d'ouverture et le fait est que la FASE capte une majorité du public. Cependant, une minorité de jeune passe à travers les mailles du filet. À titre personnel, M. da Silva explique qu'en tant qu'en enseignant au cycle, il connaît bien les situations où sur 500 élèves, 490 vont bien et une dizaine pose problème. M. da Silva tient à ne pas jeter un discrédit total des équipes FASE sur le terrain, puisque les animations de quartier en été montrent qu'elles touchent un certain public, mais pas tous et pas ceux qui en ont le plus besoin. 2024 sera une année qui verra des changements dans les équipes et dans la structure communale sécuritaire. Le projet rabat certes beaucoup de cartes mais sera accompagné d'autres changements qui ont déjà été annoncés.

M. Noël salue au nom du groupe Alternative la démarche qui a permis en trois mois de passer d'une motion votée le 26 septembre à la demande de crédit de ce soir. Un certain nombre d'urgences se sont posées cette année, et il faut relever la capacité du CM à réfléchir et proposer de manière commune la motion et la capacité du CA et de l'administration à la traiter sérieusement et rapidement. En date du 30 novembre, et à la suite d'un débat de séance nourrie qui a duré trois heures, la commission conjointe a pu poser toutes les questions et constaté à quel point le dispositif a été pensé. Les autres alternatives ont été évoquées comme l'a relevé M. da Silva. Le maître-mot de la solution développée est la complémentarité, la réponse sociale ou sécuritaire seule n'étant pas satisfaisante.



Il faut en effet un ensemble de démarches pour pacifier un problème que connaissent beaucoup de communautés urbaines. Cela permet de soutenir les actions des services, de façon à apporter des réponses qui porteront progressivement leurs fruits. Par ailleurs, il est important d'effectuer un suivi et une évaluation de ces réponses pour en mesurer l'efficacité. Pour le reste, tant la commission de cohésion sociale que celle de sécurité publique se sont exprimées en faveur du projet, il reste maintenant à passer à la phase pratique pour concrétiser les moyens imaginés pour avancer sur le sujet. L'Alternative recommande donc de voter en faveur du crédit.

La parole est donnée à M Calame pour la lecture de la délibération.

Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 508'000.-  
pour l'engagement de deux APM et trois correspondants de nuit

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettres d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
- Vu la volonté clairement exprimée par le conseil municipal du 26 septembre 2023 lors du vote à la majorité de la motion « pour une analyse de la gestion des nuisances nocturnes à Thônex » ;
- Vu l'expérience des services sécurité et social, le concept d'une complémentarité affirmée et travaillée interservices a été étudié conjointement par ces deux services ;
- Vu l'optique de prévention tant concernant les incivilités et déprédations que le sentiment d'insécurité de la population ;
- Attendu que pour atteindre les objectifs de prévention, des engagements supplémentaires des acteurs de terrain seront nécessaires pour assurer une présence le week-end ainsi que la nuit ;
- Attendu qu'actuellement le ratio moyen du nombre d'agents par habitant, lorsque nous comptons Puplinge avec Thônex suite à notre convention de collaboration, est de 1 pour 2000 habitants (la moyenne des communes similaires à Thônex est de 1 pour 1200 habitants) ;
- Attendu qu'actuellement le service social n'a pas, dans son équipe, de correspondants de nuit, acteurs sociaux nocturnes qui œuvrent par le renforcement de la cohésion sociale ainsi que par la médiation ;
- Vu l'étude budgétaire fournie dans l'exposé des motifs soit : CHF 260'945.- pour les deux agents de la police municipale supplémentaires et CHF 247'055.- pour les trois correspondants de nuits qui seront engagés ;



- Vu le préavis favorable des commissions sécurité-social du 30 novembre 2023 ;
- Vu le préavis favorable de la commission des finances du 7 décembre 2023 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

décide

par 24 voix pour et 1 abstention,

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 508'000.- , sur le budget 2024, pour couvrir les frais d'engagement de deux agents de la police municipale supplémentaire et de trois correspondants de nuits, en vue de prévenir les incivilités ainsi que pour lutter contre le sentiment d'insécurité de la population.
  2. De comptabiliser les frais liés à l'engagement des deux agents de la police municipale dans les rubriques :
    - a) 111.30 pour les charges salariales pour un montant de CHF 232'860,- ;
    - b) 111.31 pour l'acquisition de matériel et d'équipement pour un montant de CHF 28'085,- .
  3. De comptabiliser les frais liés à l'engagement de trois correspondants de nuits (acteurs sociaux nocturnes) dans les rubriques :
    - a) 544.30 pour les charges salariales pour un montant de CHF 235'260,- ;
    - b) 544.31 pour l'acquisition de matériel et d'équipement pour un montant de CHF 11'795,-.
  4. Ce crédit budgétaire supplémentaire de CHF 508'000.- sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubrique de charges, voire par le capital propre.
- 7. Demande d'un crédit de CHF 752'680.- ( $\frac{1}{3}$  de CHF 2'258'041.-)  
DT-196-Terrain C, rénovation et optimisation et réaménagement du triangle des gardiens au CSSM**





Le Président donne la parole à M. Marc Kilcher, Conseiller administratif délégué au sport.

M. Kilcher rappelle que le sujet est passé par le Conseil intercommunal, ainsi que par la commission sports et écoles, qui l'a également soutenu. Il s'agit de la rénovation d'un des terrains à Sous-Moulin, du côté club de football. Le terrain a été utilisé par plusieurs équipes et présente un problème d'homologation, ce qui empêchait certaines équipes de ligues inférieures d'y jouer leurs matchs de championnat. L'ambition du projet présenté ce soir est de le remettre au goût du jour et d'y faire les adaptations nécessaires pour qu'il puisse être utilisé dans des matchs et offrir des encadrements supplémentaires comme créer une zone sécurisée pour le public et un aménagement dédié à l'entraînement des gardiens de but. Pour le supplément, M. Kilcher invite à se référer à la note technique élaboré par le centre sportif.

Le Président donne la parole à M. Ruppen, président de la commission écoles, jeunesse, sports.

M. Ruppen indique que la commission a bénéficié d'une présentation détaillée du projet intercommunal, qu'il estime nécessaire et faisant partie de l'entretien normal des installations. La commission a approuvé le projet, de même que Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries. M. Ruppen invite donc les commissaires à voter en faveur du crédit.

La parole est donnée à M. Calame, président de la commission des finances .

M. Calame rapporte que cette demande de crédit a été préavisée à l'unanimité, soit par 6 voix pour. En outre, il indique qu'il doit se récuser de ce vote.

La parole est ensuite donnée à M Stark pour la lecture de la délibération.

Centre sportif Sous-Moulin (CSSM) - DT-196 – Terrain C  
Rénovation et optimisation et réaménagement du triangle des gardiens  
demande d'un crédit de CHF 752'680.- ( $\frac{1}{3}$  de CHF 2'258'041.-)

- vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu que le terrain C est un terrain du stade des Trois Chêne dont la dernière rénovation date de 2012 ;
- attendu que l'état du terrain présente des dangers pour les utilisateurs, fait confirmé par la fiche technique réalisée par la société INFRASPORT ;



- attendu qu'en l'état actuel, vu sa surface, ce terrain n'est pas homologable pour la 2<sup>ème</sup> ligue interrégionale selon le règlement de l'ASF ;
- attendu que la zone appelée « triangle des gardiens », est une zone en herbe qui est isolée entre deux terrains synthétiques ;
- attendu que selon le règlement de l'ASF une barrière doit être installée entre les spectateurs et la ligne de touche, une mise aux normes est nécessaire ;
- vu l'exposé des motifs et le plan financier des travaux présenté par le Centre sportif Sous-Moulin,
- vu le préavis favorable émis par les membres du Conseil Intercommunal pour le projet et son coût lors de la séance du 11 octobre 2023 ;
- vu le préavis favorable émis par la commission des sports lors de sa séance 14 novembre 2023 ;
- vu le préavis favorable émis par la commission des finances lors de sa séance du 7 décembre 2023 ;
- sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par :

24 voix pour, 1 abstention

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 752'680.- ( $\frac{1}{3}$  de CHF 2'258'041.-) en vue de la rénovation, l'optimisation et le réaménagement du triangle des gardiens du terrain de football C du Centre sportif Sous-Moulin (CSSM).
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 752'680.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 3416.330, dès la première année d'utilisation du terrain estimée en 2024.
4. D'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt à hauteur du chiffre indiqué sous le point 1 destiné au financement de ces travaux.



5. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg.

**8. Demande d'un crédit d'étude de CHF 81'435.- (1/3 de CHF 244'306.-) DT-199 – zone piste d'athlétisme, rénovation, optimisation des espaces et modernisation des équipements sportifs au CSSM**

Le président donne la parole à M. Marc Kilcher, Conseiller administratif délégué au sport.

M. Kilcher aborde le deuxième sujet du CSSM. Certains membres de la commission des sports avaient déjà vécu une discussion sur le réaménagement de la piste d'athlétisme et du terrain de football. Thônex s'était engagé à soutenir le projet alors sa première version n'avait pas obtenu l'accord des autres communes, ce qui avait interrompu les aménagements prévus sur la zone située derrière la patinoire. Depuis, du temps est passé et une analyse sur les besoins et les risques a été réalisée. Aujourd'hui, le projet soumis est un travail intermédiaire sous deux aspects. Premièrement, il s'agit d'un crédit d'étude qui va permettre une analyse plus approfondie, notamment des enjeux concernant les aménagements autour du terrain de foot. Il se limite à certains éléments qui sont la piste d'athlétisme, le mur de grimpe, le terrain de beach-volley et les toilettes, soit les aménagements autour du terrain sans entrer en matière dans un des derniers grands chantiers de la mise à niveau du CSSM qui reste, le réaménagement du terrain en lui-même. En effet, le budget pour celui-ci paraît trop important à ce stade, et permet pour le moment de laisser un terrain en gazon aux sportifs. La demande d'un tiers du crédit d'étude proposé ce soir a déjà été voté par Chêne-Bougeries pour compléter l'analyse sur les zones périphériques et reviendra en commission et au Conseil intercommunal pour procéder aux aménagements nécessaires.

Le Président donne la parole à M. Ruppen, président de la commission écoles, jeunesse, sports.

M. Ruppen rapporte que la commission a accepté l'objet à l'unanimité.

Discussion

M. Stark remarque que l'objet n'a pas été abordé en commission des finances car il est en-deçà des CHF 100'000.-. Cependant, M. Stark aurait souhaité qu'il le soit car la DT 196 totale dépasse cette somme.



M. Calame remarque que le CM a voté une motion du PLR il y a quelques mois pour réfléchir à l'agrandissement du centre sportif qui prévoyait des aménagements sur l'espace dont il est question ce soir. M. Calame souhaite s'assurer que le traitement de la motion ne va pas en contradiction avec la demande de crédit soumise ce soir. M. Kilcher ne pense pas que cela soit le cas. En effet, le CA a enfin reçu le rapport d'étude statistique sur les besoins de la démographie forte de la commune et des clubs, afin d'établir un plan des demandes. Il permet de retomber sur le périmètre des activités déjà en place au CSSM. Pour être clair, la logique est plutôt au remplacement et à l'amélioration des structures existantes qu'à une extension peu envisageable dans la zone.

La parole est donnée à M. Boux de Casson pour lecture de la délibération

Centre sportif Sous-Moulin (CSSM) - DT-199 – zone piste d'athlétisme  
Rénovation, optimisation des espaces et modernisation des équipements  
sportifs

demande d'un crédit d'étude de CHF 81'435.- (1/3 de CHF 244'306.-)

- vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu que ce terrain du stade des Trois Chêne a déjà fait l'objet d'une présentation en 2021 et qu'une demande de crédit d'étude a été approuvée mais mise en attente pour faire une analyse ciblée des besoins ;
- attendu que l'état actuel du terrain est préoccupant vue sa forte sollicitation par des clubs sportifs, des écoles et le grand public ;
- attendu qu'il devient indispensable de rénover la piste d'athlétisme, les sautoirs, le terrain de basket et de beach-volley ;
- attendu qu'il est nécessaire de remplacer l'éclairage actuel et de créer des nouveaux sanitaires ;
- vu l'exposé des motifs et le plan financier des travaux présenté par le Centre sportif Sous-Moulin,
- vu le préavis favorable émis par les membres du Conseil Intercommunal pour le projet et son coût lors de la séance du 11 octobre 2023 ;
- vu le préavis favorable émis par la commission des sports lors de sa séance 14 novembre 2023 ;
- vu le préavis favorable émis par la commission des finances lors de sa séance du 7 décembre 2023 ;



– sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par : 25 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 81'435.- ( $\frac{1}{3}$  de CHF 244'306.-) en vue de la rénovation, l'optimisation des espaces de la zone piste d'athlétisme et modernisation des équipements sportifs du Centre sportif Sous-Moulin (CSSM).
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude devra être intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
4. En cas de non réalisation du projet, ce crédit sera amorti au moyen de 1 annuité qui figurera au budget de fonctionnement sous la rubrique 3416.330 dès l'année suivant l'abandon de celui-ci.
5. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg.

**9. Motion des groupes Alternative, Centre-VL, PLR :**

**« Sensibiliser les élus municipaux à la compréhension des enjeux planétaires (changements environnementaux, limites planétaires et besoins sociaux fondamentaux) et permettre de développer des mesures adaptées et concrètes à notre échelle locale »**

La parole est donnée à M. Noël, auteur de la motion, qui en donne lecture en commençant par l'exposé des motifs (cf. annexes).

Discussion

M. Stark donne lecture d'une réponse de l'UDC à la motion.



*Votre motion, Monsieur Noël, à un peu plus d'une année des futurs élections communales à Genève est très électoraliste, je trouve qu'elle a une odeur très forte d'avarié voir même d'aigri, ce que je peux comprendre, après que votre parti les « Verts » ait reçu une claque magistrale aux élections législatives fédérales.*

*Une dernière cartouche tirée sur une coquille vide, bravo tout de même, histoire de laisser une trace heureusement effaçable comme sur un tableau noir d'école, avant votre départ selon vos dires, de cet hémicycle l'été prochain.*

*Je vous rappelle que notre Maire actuel, M. Pascal Uehlinger est docteur en science biologique, il est tout à fait à même de nous apporter des explications et conseils, de plus nous avons également une collaboratrice en la personne de Mme Rebecca Kiermann qui est chargée du développement durable ! Cela concerne :*

*la responsabilité écologique*

*la solidarité sociale*

*l'efficacité économique*

*Pourquoi ne demandez-vous pas que cette employée de la commune nous donne des cours, sans aller dilapider un poste du budget? Monsieur Noël, si vous souhaitez faire quelque chose de judicieux pour notre commune, permettez-moi de vous fournir une piste, présentez-nous plutôt un mode d'emploi sur les trois points cités plus haut pour les générations futures au sein de cet hémicycle, voir même pour L'ACG. Ça, ce serait intelligent et judicieux !*

*Et là, nous pourrions vous applaudir, mais pas avec une bonne partie de copié-collé d'une motion déposée au Grand-Conseil que vous avez transposé il me semble. Un peu facile pour un maître d'école, vous ne trouvez pas ? Cela me fait penser à une fameuse chanson des 30 glorieuses, donne-moi ta main et prend la mienne, mais oui mais oui l'école n'est pas finie...*

*Et puis, il y a d'autres sujets de cours qui seraient importants pour nous autres des miliciens et Conseillers municipaux, par exemple, avoir des explications comment contrôler un budget ou comment améliorer la sécurité dans une ville comme la nôtre.*

*Nous, Union Démocratique du Centre, vous suggérons de retirer cette motion. Si elle devait être maintenue, nous voterons contre.*

M. Boux de Casson rappelle que la ligne budgétaire dont il est question avait été créée l'année dernière. L'idée était de présenter des motions pour prendre conscience de la problématique. En fait, il aurait fallu un an pour proposer à l'administration d'organiser des cours.



M. Boux de Casson souhaite que le terme « limite planétaire » soit défini. D'autre part, il s'enquiert de savoir qui prendrait en charge les frais supplémentaires dans le cas d'événements co-organisés avec d'autres communes.

M. Piguet souligne l'aspect pratique et concret de la motion, qui demande des cours sur la mise en œuvre, qui sont d'ailleurs dispensés un grand nombre d'entreprises privées qui essaient de se mettre à jour. Il est dommage que les membres du CM ne puissent pas aussi en profiter. Il ne s'agit pas de poésie mais de cours sérieux de gestion, concernant des questions de gouvernance, de système de pilotage et d'une politique qui donne des objectifs. Il est important que le « conseil d'administration » de la commune, soit le CM, le CA et l'administration, comprenne ces objectifs pour aller dans le sens du respect des objectifs.

Pour répondre à M. Boux de Casson, il suffit d'écrire « limite planétaire » dans un moteur de recherche, ce que M. Piguet fait et donne lecture : *« les limites planétaires sont les seuils que l'humanité ne devrait pas dépasser pour ne pas compromettre les conditions favorables dans lesquelles elle a pu se développer pour pouvoir durablement vivre dans un écosystème sûr, c'est-à-dire en évitant des modifications brutales difficilement prévisibles de l'environnement planétaire ».*

M. Piguet ajoute que cela concerne des grandeurs comme la diversité biologique, les gaz à effet de serre et d'autres flux de matière qui seront expliqués lors de la formation. La planète fonctionne comme un organisme vivant, elle a donc un « métabolisme » qui doit être maintenu en équilibre. M. Piguet pense qu'il s'agit d'un cours très sérieux et important pour se mettre à niveau et ne pas freiner les entreprises privées qui progressent sur le sujet. L'aspect normatif spécifié par l'Association suisse de normalisation est une manière de gagner et conserver les marchés économiques. Dans ce système de plus en plus complexe, il s'agira de défendre la Suisse, et visiblement, voter contre cette motion va l'encontre des objectifs déclarés de l'Union démocratique « des extrêmes ».

M. Stark répond à son préopinant en avançant qu'il a fourni une piste de réflexion en demandant un mode d'emploi qui figurerait sur le site de la commune de Thônex pour les générations futures. M. Stark ne voit pas l'utilité de cours pour des élus qui ne seront vraisemblablement pas là à la prochaine législature. Il pense qu'il serait plus judicieux d'élaborer un mode d'emploi à disposition des élus plutôt que faire de la théorie qui devra être renouvelée à chaque législature. Il rappelle en outre que la commune n'est pas une entreprise et n'a pas les mêmes moyens. D'autre part, il pense qu'une telle impulsion devrait émaner du Conseil fédéral et que la Commune de Thônex ne peut pas faire grand-chose à son niveau.



M. Boux de Casson rappelle que le site des Verts de Genève définit les limites planétaires comme étant les seuils à ne pas dépasser afin de ne pas compromettre de manière irréversible le fonctionnement de notre écosystème. Ces limites concernent les neuf domaines suivants :

- le changement climatique
- l'érosion de la biodiversité
- les modifications des usages des sols
- l'utilisation d'eau douce
- la perturbation des cycles biochimiques de l'azote et du phosphore
- l'acidification des océans
- les aérosols atmosphériques
- la diminution de la couche d'ozone
- la pollution chimique

M. Knörr revient sur l'énoncé dans lequel il fait à une référence à l'urgence climatique décrété par le Canton de Genève et le plan climat 2030. Il s'enquiert de savoir s'il s'agit de la loi que la majorité de la commission de l'environnement et de l'agriculture a rejetée le 7 décembre en refusant d'entrer en matière par une majorité de 10 voix contre 5.

M. Noël répond à quelques points en confirmant notamment que les limites planétaires sont effectivement au nombre de huit à neuf, parmi lesquelles la biodiversité, le climat et l'eau douce sont le plus connues. Il s'agit d'un domaine complexe comme l'a évoqué M. Pignet. La comparaison avec le métabolisme d'un être vivant est légitime. Étant donné la complexité du sujet, les élus n'ont pas la capacité de le comprendre facilement sans être guidés, et M. Noël pense qu'il est nécessaire de savoir un certain nombre de choses et qu'il n'est pas juste de se désengager en disant qu'il s'agit d'un problème relevant de la compétence du Conseil fédéral, de l'Union européenne ou de l'ONU. À son niveau, la commune devrait se pencher sur ces questions. Certes, il est judicieux de profiter des connaissances qui existent à l'interne du service du développement durable. La motion ne donne pas à un CA ou à une commission la charge de mener son application, il revient au CM et au CA de trouver les éléments pour avancer sur le sujet.

Pour répondre à M. Knörr, M. Noël n'a pas suivi les débats du 7 décembre et ne saurait donc confirmer ou infirmer le refus cité. Néanmoins, le plan climat existe depuis deux ou trois ans.

Par ailleurs, le canton a invité en juin 2022 l'ensemble des conseillers à tous les niveaux à une journée de formation pour à parler des questions climatiques. M. Noël pense qu'il serait possible de reprendre le concept au niveau communal. Il est approprié d'aborder le climat, mais il faut aussi traiter les autres limites. Dans cette perspective, M. Noël a travaillé sur ces aspects et n'a pas simplement repris une motion mais a aussi intégré les notions de l'économiste Mme Kate Raworth.





Il s'agit d'une théorie pertinente mais assez technique, raison pour laquelle il l'a mis en annexe sous la forme d'un lien, à disposition des personnes intéressées.

Concrètement, l'émission radiophonique matinale de la RTS Eurêka tenue par M. Didier Pradervand, offre des réflexions depuis six mois sur différentes activités concrètes, par exemple comment récolter de l'eau par condensation dans des régions arides. De manière analogue, M. Noël suggère d'inviter des spécialistes pour donner de tels éléments qui permettraient d'avancer au niveau communal. Si cette proposition est dépassée ou incomprise par le CM, M. Noël estime qu'il aura au moins pris le risque de la proposer. Il n'en tire aucune gloire et trouve simplement qu'elle a du sens. Le fait est que parmi les groupes de l'assemblée, nombre de personnes s'y sont intéressées et il s'agit là de la meilleure réponse à certaines questions posées ce soir. À propos, M. Noël remercie les gens qui ont manifesté leur intérêt. Il concède que la motion n'était pas simple à rédiger et il reste ouvert à discuter des sujets, indépendamment des aspects officiels en jeu. Il y a certes probablement des erreurs et des choses à améliorer, mais il faut en débattre pour avancer.

M. Noël conclut son intervention en évoquant son métier d'enseignant dans lequel il parle à ses élèves d'un monde qui sera davantage le leur que le sien, au sein duquel ils auront leur chance ainsi que l'espoir d'une vie soutenable. À l'heure actuelle, il s'agit d'une perspective compliquée. Il suffit de voir la tête du Secrétaire général de l'ONU pour voir qu'il porte le malheur du monde sur son visage, car il fait face à un sacré défi.

M. Calame intervient pour répondre à M. Knörr en expliquant que le plan climat a été approuvé en 2021 par le Conseil d'État de la République et Canton de Genève. Il s'agit d'un plan officiel qui n'a rien à voir avec la loi climat pour laquelle la commission a effectivement donné un préavis négatif. Factuellement, il s'agit de deux documents différents, le premier étant un plan du Conseil d'État et le deuxième une proposition de loi déposée par un groupe politique qui n'a pas été acceptée en commission.

Pour en revenir aux questionnements de M. Stark, un mode d'emploi n'existe pas car les neuf limites planétaires et les limites sociales associées ne s'expliquent pas aussi simplement. Elles nécessitent des explications plus poussées, surtout sur la manière d'en tenir compte dans les projets communaux. Ce soir, le CM a voté l'affectation d'un terrain de football au CSSM. La question se poserait par exemple de savoir comment un tel terrain impacte le cycle de l'azote et du phosphore. Personne dans cet hémicycle ne serait capable de le dire, raison pour laquelle des experts sont nécessaires pour dire quelles activités ont un impact sur les problématiques évoquées, et comment réduire cet impact. Afin d'en tenir compte dans les décisions communales, il serait judicieux de savoir les identifier et les traiter.



Il s'agit là du but de la formation spécifique pour les élus qui prennent ces décisions. En outre, bien que M. Stark ne se représentera pas à la prochaine législature, plusieurs autres élus le feront. Leurs interactions préalables avec des spécialistes pourront constituer une impulsion dans la bonne direction. Il est clair que si seule Thônex avance dans cette direction, l'impact dans le monde sera négligeable, mais si tout le monde suit ce raisonnement, personne ne fera rien et la situation dans 20 ans ne pourra qu'être pire. Il est important de donner l'exemple à l'échelle communale, quelques gouttes qui s'ajoutent peuvent rendre la situation gérable, voire améliorée.

M. Knörr remercie les intervenants et demande ce que M. Calame a fait pour donner les informations qu'il vient de fournir. Il répond à sa propre question en établissant que M. Calame a agi avec conscience, volonté et intelligence en cherchant l'information. Il n'a pas eu besoin que M. Noël fasse une motion. De manière analogue, le CM n'a pas besoin que M. Noël fasse des motions pour aller chercher les informations et réagir.

À Mme Menoud qui demande à M. Stark si la responsable du développement durable est qualifiée pour donner des formations et si cela figure dans son cahier des charges, ce dernier répond qu'il s'agit d'une question pertinente. Une personne a été engagée pour les questions d'écologie, de solidarité sociale et d'économie. M. Stark estime qu'elle doit être compétente pour donner des cours, et à défaut, M. Uehlinger semble aussi qualifié. M. Calame rebondit en avançant que des professeurs bien plus compétents à l'université et dans les HES font de telles présentations gratuitement et volontiers. Mme Kiermann et M. Uehlinger ont certes des formations dans le domaine, mais des spécialistes seraient préférés.

### **Considérant :**

- Les déclarations du Secrétaire Général de l'ONU M. Antonio Guterres à l'ouverture de la COP28 ;
- l'urgence climatique décrétée par le Canton de Genève et le plan climat 2030 ;
- l'importance pour toutes les collectivités publiques de mieux intégrer les enjeux climatiques, limites planétaires, et besoins sociaux fondamentaux ;
- que les personnes élues appelées à décider dans les différentes instances démocratiques doivent avoir une meilleure compréhension de ces enjeux (environnementaux, sociaux et économiques) ;



- la nécessité pour nous d'avoir une base commune de connaissances qui reposent sur des faits afin de pouvoir mener au sein de la municipalité des actions nécessaires à la transition vers un monde soutenable ;

le Conseil municipal de Thônex demande au Conseil administratif :

Par 20 voix pour, 3 abstentions et 2 voix contre,

1. d'aider les élus municipaux, appelés à orienter les choix de la commune, à avoir une compréhension plus claire des crises environnementales et socio- économiques dans le cadre de leur mandat électif ;
2. d'organiser (ou de coorganiser avec d'autres communes / l'ACG) une formation visant à améliorer notre compréhension des crises environnementales et humaines, formation qui puisse nous orienter vers des éléments de solution à notre échelle locale ;
3. de mandater dans ce but une/des organisation(s) spécialisée(s) (universités, HES, associations et/ou startup) ayant développé, des démarches allant vers des solutions et des mesures concrètes ;
4. de proposer cette formation à toutes les élu.e.s (et de l'ouvrir au personnel communal dans la mesure des possibilités) ;
5. de financer cette mesure grâce à la ligne budgétaire no779.313.1 « Projets de transition écologiques » dotée de 50'000.- qui a été créée en 2023 ;
6. d'organiser cette formation en 2024.

**10. Motion de Mme Masha Alimi, Indépendante et M. Philippe Calame, Centre-VL : « Pour une politique publique proactive en matière d'accueil d'enfants de la petite enfance »**

La parole est donnée à Mme Alimi qui donne lecture de la motion (cf. annexes). Elle ajoute en fin de lecture que la motion a été élaborée de concert avec le Centre Vert'Libéraux, représenté par M. Calame. Elle remercie également l'Alternative pour les échanges et conseils avisés et regrette que M. Boux de Casson n'ait pas daigné répondre à ses sollicitations.



## Discussion

M. Kilcher revient sur le fonds de la motion, qui s'inscrit dans les enjeux auxquels la commune est confrontée. Il donne un rappel de la situation évoquée en commission des écoles, présentée par le directeur de la fondation pour la jeunesse Guillaume Ducret. Thônex connaît effectivement un retard en matière de places de crèche à disposition et peut faire mieux en matière d'offre à la petite enfance. L'historique veut que le projet de Belle-Terre a poussé les politiques ainsi que les représentant de la FJT à se demander si une crèche devait être positionnée lors de la première étape ou des suivantes.

Étant donné les incertitudes financière du projet, il a été convenu et voté à la majorité du CA que la mise en place d'une crèche à Belle-Terre constituait l'enjeu principal étant donné le volume de population attendu. Il a donc été décidé de surseoir à l'investissement d'une crèche lors de la première étape. Cela a pour résultat que Thônex se situe sous la moyenne cantonale. Dans ce cadre, la motion s'inscrit dans la volonté de renforcer l'offre la petite enfance. Entre-temps, la commune a développé deux pistes pour compléter l'offre, soit l'augmentation des places de l'association des mamans de jour Koala, et la formule unique en soi de prendre dix places dans la crèche privée installée dès la première étape de Belle-Terre.

Certes, les statistiques ne sont pas bonnes mais elles ont une histoire. En regardant vers l'avenir, la motion soulève des points intéressants. Par exemple, il est certain que la communication peut être améliorée. M. Kilcher pense cependant que la motion se fonde sur une perception biaisée que les crèches thônésiennes sont privées. En fait, la commune finance une fondation de droit privé, qui est la FJT. Elle gère sous mandat de prestation à la commune les sites actuels. Sur le fonds, M. Kilcher admet que la collaboration peut être renforcée. Néanmoins, à Belle-Terre, la négociation est effectuée d'égale à égale entre une fondation de droit privé et une crèche privée. Il est possible de réfléchir à une collaboration avec d'autres entités présentes sur la commune, mais il ne sera pas possible d'imposer une préférence communale. Il y aura un rapport à instaurer entre les parties prenantes pour trouver un accord avec une potentielle priorisation des enfants de Thônex, élément qu'il faudra peut-être ajouter à la motion. Sur la dernière invite, M. Kilcher souhaite souligner l'enjeu que va constituer l'étape 2 de Belle-Terre, et y inclure une spécification géographique qui mette Belle-Terre en haut de la liste des priorités, car le quartier nécessite une crèche de la fondation communale pour accueillir les prochains habitants.

Mme Alimi remercie M. Kilcher pour le retour, elle ne doute pas du travail effectué et a bien noté que la fondation gère les sites actuels. Même les dix places subventionnées permettent d'augmenter le taux d'offre, ce qui a été relevé par l'observatoire cantonal. Elle ne voit pas d'inconvénient à mentionner une spécification géographique.



Donner des subventions à des crèches privées permettrait d'éviter des investissements élevés dans des crèches publiques sans prendre en compte et en considération l'existence et la collaboration avec des crèches privées.

M. Wünsche donne lecture d'une intervention au nom du PLR.

*Le groupe PLR aurait pu écrire une longue déclaration en disant que oui, la petite enfance est un sujet d'actualité préoccupant vu le besoin constant de nouvelles places, qu'il faudrait dans l'idéal ouvrir des centaines de nouvelles places sur le canton et donc sur la commune et que, même si cette motion semble enfoncer quelques portes ouvertes en demandant au Conseiller administratif de veiller à ce que la Fondation en faveur de la jeunesse continue de faire son travail en prévoyant le futur de l'accueil préscolaire des Thônésiens, le groupe PLR est évidemment en accord avec le fonds de cette motion.*

*Mais, pour vous économiser quelques précieuses minutes, j'en viendrai à l'essentiel : nous soutiendrons ce texte mais non sans en demander une modification et en soulignant que la collaboration voulue entre la commune et les crèches privées dans l'invite n°2 ne veut pas forcément dire subventions communales puisque celles-ci doivent en priorité concerner les structures publiques. Ainsi, le groupe PLR propose au point 4, étant donné les surfaces actuelles et futures à disposition, de donner une indication claire comme l'a relevé notre magistrat en charge de la petite enfance quant aux lieux qui semblent stratégiques et importants à prendre en compte dans la réflexion proposée et souhaite amender ce point de la manière suivante : « de mener une réflexion pour la création de nouvelles publiques » en ajoutant « notamment en prévoyant l'ouverture d'une crèche publique dans l'étape 2 de Belle-Terre et de prévoir les budgets y afférents tout en envisageant un partenariat cohérent et harmonieux avec les crèches privées ».*

M. Calame n'a pas d'opposition à mentionner une implantation à Belle-Terre, cela paraît logique vu la population. Il souhaite revenir sur le point 4 de la motion. M. Wünsche a établi que la FJT fait son travail, mais M. Calame pense qu'il s'agit ici d'élargir le débat. Comme toute personne autour de cette table, il est sensible aux questions budgétaires. Une place de crèche publique dans une fondation privée sous mandat de la commune coûte entre CHF 30'000.- et CHF 33'000.- par année. Si l'on veut maintenir le taux d'offre actuel plutôt moyen, cela revient à créer un certain nombre de places, et quelques dizaines de plus pour l'augmenter. Le coût important ne sera peut-être pas supportable à court terme, raison pour laquelle l'étude devra établir un échancier pour voir à partir de quelle étape il sera possible de répondre à la demande.

En outre, la motion évoque les partenariats privés et l'association Koala. Rien n'empêche de contacter d'autres crèches privées, par exemple la FER située à l'avenue Tronchet.



Il est possible qu'elle veuille s'agrandir, mais vu le coût actuel du marché, le nombre de familles qui pourraient s'y inscrire est limité. Cependant, si la commune accorde une subvention, par exemple CHF 1'000.- par mois et par place, une dizaine de places pourraient être offertes. Il s'agit en tous cas d'une voie à explorer. En subventionnant ces places et la formation de davantage de mamans de jour, la commune serait à même d'offrir plus de places pour un montant réduit.

La réflexion ne doit donc pas seulement être faite au niveau FJT, qui ne doit évidemment pas être écartée. L'idée est d'élargir ladite réflexion et d'anticiper autant que faire se peut. En effet, les préparatifs d'agrandissement doivent être effectués bien en amont et non deux mois à l'avance. Il s'agira ensuite de revenir en commission dans six mois ou une année suite aux discussions qui auront lieu. Le CM pourra ensuite décider des objectifs de création de places en fonction des entités concernées, pour pouvoir avancer. M. Calame mentionne qu'il n'y a rien de pire pour le CM en général et la commission des finances en particulier d'être mis devant le fait accompli de demandes de crédit de plusieurs millions de francs avec des coûts supplémentaires de fonctionnement pour des projets non-anticipés mais nécessaires.

Tandis que si les élus ont eu le temps de se préparer à l'avance, d'analyser la situation et de faire des choix sereinement, il est possible de prévoir des solutions plus adéquates. M. Calame invite à voter cette motion pour avoir cette réflexion plus large que les places de la FJT, notamment les partenariats privés et les places Koala/autres mamans de jour.

M. Camuglia donne lecture de la prise de position de l'Alternative.

*L'enjeu de la petite enfance est majeur pour notre commune. En effet, Thônex connaît un taux de places de crèche le plus faible du canton, avec seulement 18,6% contre 31,9% de places de crèche, ce qui a un impact direct sur les familles, notamment les plus précaires. C'est également un frein à l'activité professionnelle de nos habitants et surtout, de nos habitantes. Lors du budget de cette année, nous avons déjà fait remarquer l'enjeu du futur de la création de crèches. Il y a un an, lors de la commission écoles, jeunesse et sport, il nous a été présenté la nouvelle crèche privée à Belle-Terre. Cette crèche compte dix places réservées pour la commune, ce qui est insuffisant par rapport aux besoins de la population. Le reste de ces crèches proposent des places d'accueil à 3'500.- par mois. Quel Thônésien peut se payer de telles places ? C'est en réalité une crèche accessible pour les habitants fortunés de Vandœuvres. Nous avons vivement critiqué le projet de la crèche privée. Aujourd'hui, vous venez avec une motion qui a l'avantage de reconnaître les besoins présents et futurs de la commune sur le sujet. C'est un aspect positif. Si votre motion va dans la bonne direction, elle se trompe de chemin. Thônex est une des communes les plus pauvres de notre canton, renforcer les partenariats public-privé est une erreur.*



*Votre motion fait la part belle aux privés, favorisés par les crèches publiques. Mais dans notre groupe, il est plus important de créer des crèches publiques utiles, des crèches abordables pour les habitants de la commune. C'est pour ces raisons que nous proposons un amendement : de développer de nouvelles crèches publiques afin d'atteindre le taux d'encadrement et les places subventionnées équivalents à la moyenne cantonale, à savoir 31,9% d'ici 2030. Il ne faut pas étudier la faisabilité de créer des crèches publiques dans dix ans, c'est aujourd'hui qu'il faut prendre la décision de les créer. L'Alternative fera de la création de crèches publiques une priorité.*

Mme Alimi aborde l'amendement PLR, qui ne lui pose aucun problème. Le but du point 4 est de mener une réflexion globale où Mme Alimi ne propose pas de recette. Elle imagine que le CA propose trois à cinq scénarios chiffrés qui permettent d'avoir une politique publique réfléchie sur dix ans qui oriente les choix en fonction des moyens financiers de la commune pour la création de crèches publiques. Mme Alimi n'a d'ailleurs pas de problèmes avec les crèches publiques, il faut cependant être conscient de leur coût, qui peut atteindre 20 millions de francs rien qu'en crédit d'investissement. Donc, en attendant de les créer, il faut envisager des partenariats avec des crèches privées qui permettraient d'assumer des prestations pour les familles en leur proposant des places de crèches tout court, ce qui est le but de la motion. Mme Alimi ne pense pas que Thônex ait les moyens de créer une crèche de 100 ou 200 places qui coûtera 50 millions. Elle donnait l'ouverture sur des partenariats pour offrir le plus rapidement possible un nombre de places satisfaisant.

M. Calame revient sur la proposition d'amendement de l'Alternative, qu'il suivrait volontiers dans un monde idéal. Personnellement, il trouve l'accueil des crèches publiques excellent et le personnel adéquat. Si la commune avait les moyens de Coligny ou de Vandœuvre, il proposerait un projet de délibération à concrétiser dans l'immédiat. L'idée de l'étude est de savoir quels sont les besoins et comment progresser pour améliorer la situation et arriver avec des propositions. Il serait dommage de se bloquer sur la seule variante des crèches publiques si la commune est en mesure d'offrir 20 places Koala l'année prochaine, par exemple. M. Calame suggère ainsi de laisser l'étude se faire, et le Conseil administratif et les différentes entités revenir avec des propositions concrètes. Sa crainte est qu'avec un taux de 19% de couverture, une augmentation au taux cantonal moyen implique accroissement de 50% des places et donc du budget associé, dont la subvention annuelle est de 6,5 millions de francs. Il faudrait donc trouver 3,2 millions pour les frais de fonctionnement, sans compter les investissements pour construire les lieux. Si l'Alternative indique où trouver cette somme, M. Calame votera tout de suite le projet de crédit budgétaire pour des places de crèche. Les commissaires ont bien vu durant les discussions sur le budget qu'il est possible de faire des économies de l'ordre de dizaines ou de centaines de milliers de francs au mieux, mais trouver des millions ne semble pas réaliste.



L'important est donc que l'étude soit faite, et en fonction de ses résultats, M. Kilcher reviendra en commission des écoles et en commission des finances la présenter. À partir des budgets que la commune peut se permettre, il sera décidé combien de places seront offertes et quelle sera leur composition. Ce soir, il n'est pas possible de le déterminer et la proposition de l'amendement étant trop limitative, M. Calame propose de le refuser.

M. Piguet remarque que la question du pourcentage cité dans l'amendement ne correspond pas forcément à la demande. En outre, il est possible que le CM arrive à ajouter suffisamment de places publiques dans les alternatives proposées dans les dix prochaines années. Cela fait partie des choses à étudier ici, mais le fixer maintenant est velléitaire et ne sert pas la cause des parents, qui ont besoin de solutions concrètes étant donné qu'il n'est pas possible de réaliser la proposition financièrement parlant.

M. Camuglia rebondit en avançant qu'un budget de CHF 85'000.- avait été voté pour des études qui n'ont pas été faites. Il est souvent dit que le rôle de la politique est de prévoir. Aujourd'hui, un délai et une pression existent parce qu'il n'y a pas de réponse à des choses qui ont été demandées par le passé. L'exemple de Belle-Terre est parlant, le manque de vision a entraîné des retards et il serait dommage d'attendre encore dix ans pour avoir des réponses alors que la possibilité existait d'en avoir car le budget avait été voté pour l'étude de faisabilité.

Mme Menoud pense que tout dépend aussi de la volonté politique. Quand elle observe combien de crédits d'investissement ont été votés cette année, elle remarque qu'il serait possible de les diminuer d'ici 2030 et mettre en priorité les crèches et les familles. S'il est possible de trouver 2 millions pour la villa Vincent, il doit aussi être possible de trouver une somme similaire pour les crèches.

M. Calame précise à M. Camuglia que le point 4 parle de création de crèche sur 10 ans et non dans 10 ans. Il s'agit là d'une nuance sémantique importante, le but est d'avoir une réponse pour les dix prochaines années, dès la suivante.

Pour répondre à Mme Menoud, les crédits d'investissement et les crédits budgétaires sont des éléments très différents. Les 3 à 3,5 millions évoqués seraient consacrés chaque année au fonctionnement, soit les salaires et les subventions. Il faudrait en outre un crédit d'investissement supplémentaire pour construire les locaux. Ce dernier est moins problématique dans la mesure où il s'agirait d'une somme ponctuelle amortissable sur plusieurs dizaines d'années. Trouver 3,5 millions implique de faire des économies sur le budget de fonctionnement, soit le salaire du personnel communal, les subventions au sport, les frais de la piscine etc. Certes, les gens paient la crèche mais en l'occurrence, la commune subventionne à hauteur d'environ CHF 3'000.- par mois et par enfant.





Heureusement d'ailleurs, sans quoi seule une minorité favorisée pourrait se permettre de placer ses enfants en crèche. M. Calame réitère sa suggestion de laisser l'étude se faire afin de connaître quels sont les moyens et les besoins et d'élaborer en fonction une réponse non seulement adéquate mais aussi réaliste. Il félicite d'ailleurs M. Kilcher et la FJT pour leur démarche proactive qui a permis de trouver des solutions inédites. Peut-être que d'ici la fin de l'étude, l'Alternative acceptera un certain pourcentage de partenariats avec les crèches privées et les associations de mamans de jour.

Mme N'Guessan déclare que quand on fait des enfants, c'est pour s'en occuper. C'est du moins ce que l'on entend souvent. Cependant, elle remercie M. Camuglia pour sa proposition de crèches publiques, qu'il sera possible de discuter pour trouver la bonne alternative. Sur Thônex, il y a des parents qui ont des difficultés à faire garder leurs enfants, même dans les crèches privées, en raison des prix pratiqués. Mme N'Guessan souhaite faire prendre conscience à l'assemblée qu'il existe un gros problème de crèche au sein de la commune, qui mérite réflexion. Certes, les moyens manquent maintenant, mais il est nécessaire de discuter pour les trouver à long terme et offrir à la population une crèche publique adaptée. La différence entre une maman de jour et une crèche est considérable selon Mme N'Guessan. Il ne s'agit pas du même fonctionnement et de la même prise en charge.

M. Camuglia demande une suspension de séance de 3 minutes pour que l'Alternative tienne un bref caucus, ce qui est accordé.

Le Président reprend la séance en indiquant que deux amendements sont proposés par le PLR et l'Alternative. Celui de PLR consiste à modifier l'invite 4 en ajoutant à la fin de la première ligne « ...création de nouvelles crèches publiques sur 10 ans, notamment en prévoyant l'ouverture d'une crèche publique dans l'étape 2 de Belle-Terre, et prévoir les budgets y afférents... ».

Le Président soumet ensuite l'amendement au vote.

➤ **Par 24 voix pour et 1 abstention, l'amendement du PLR est accepté.**

Le Président lit ensuite l'amendement de l'Alternative, qui consiste à créer la cinquième invite suivante : « de développer de nouvelles crèches publiques afin d'atteindre un taux d'encadrement de places subventionnées équivalent à la moyenne cantonale, à savoir 31,9%, d'ici 2030 ».

L'amendement est ensuite soumis au vote.

➤ **Par 11 voix pour, 1 abstention et 13 voix contre, l'amendement de l'Alternative est refusé.**



Le Président soumet au vote la motion avec l'amendement du PLR

**Considérant :**

- que la commune doit délivrer un service efficace à la population en matière de prestations;
- un manque actuel de places de crèches et d'accueils familiales sur la commune de Thônex;
- une augmentation de la population significative d'ici à 2030

le Conseil municipal de Thônex invite le Conseil administratif ;

Par 24 voix pour et 1 abstention,

1. de mettre à disposition de la population par l'intermédiaire de l'Annuaire Chênois, les coordonnées complètes des crèches privées et publiques se situant sur la commune ;
2. de collaborer avec les crèches privées se situant sur la commune afin de prioriser les enfants de Thônex notamment ;
3. d'effectuer une projection sur les dix ans à venir des besoins en place de crèches étant donné l'arrivée de centaines de familles dans notre commune d'ici 2030 ;
4. de mener une réflexion pour la création de nouvelles crèches publiques sur dix ans et prévoir les budgets y afférents tout en envisageant un partenariat cohérent et harmonieux avec les crèches privées (politique publique). Il conviendrait d'inclure également dans la réflexion la possibilité d'offrir davantage de places de « mamans de jour » en augmentant l'aide à l'association Koala ou tout autre option qui contribuerait à l'augmentation de places d'accueil pour satisfaire les besoins de gardes pour les enfants de 0 à 4 ans.

## **11. Propositions du Conseil administratif**

Au nom du Conseil administratif, M. Uehlinger souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et le plein de santé pour l'année 2024 qui s'annonce pleine de projets. Il se réjouit de retrouver les personnes présentes à la collation spécialement agrémentée qui va faire suite à ce Conseil municipal.

## **12. Questions écrites**



M. da Silva donne la réponse à la question écrite de M. Calame relative au stationnement des pendulaires à Thônex. M. da Silva s'excuse pour le retard de réponse, la question datant du 4 octobre 2022.

*Le Conseil administratif mène une politique du stationnement évolutif au sein de la commune pour les différents types d'usagers. Dans ce sens, le nombre de macarons de stationnement attribué aux enseignants a considérablement été réduit. Un plan de mobilité d'entreprise pour les collaborateurs de la commune est entré en vigueur à la rentrée scolaire 2022, de manière à favoriser le transfert modal. Le parking souterrain de la Mairie est incorporé dans ce plan de mobilité. Un renforcement de l'offre de stationnement a déjà été réalisé pour les vélos et un plan d'action est en cours d'étude pour adapter les accès et le stationnement dans les différentes écoles. Aussi, le projet de construction d'un parking souterrain sous le parking de la Salle des Fêtes au profit d'un réaménagement du parking de la piscine au chemin de Marcellly en 2023. La commune dispose de parkings privés qui font l'objet de contrats de location. La liste de ceux-ci et de leurs tarifs est présentée ci-dessous.*

M. da Silva n'énumère pas les détails, mais sont cités le parking privé communal au chemin de la Mousse, le parking souterrain des Epi à l'avenue Adrien-Jeandin, le parking privé communal de la maison des quartiers et le parking privé de l'école Adrien-Jeandin.

M. Saudan s'enquiert de la différence entre les propositions individuelles et les divers, ceci afin que les gens puissent savoir dans quel point ils doivent intervenir. En tant que lecteur assidu du règlement du CM, M. Calame répond qu'il s'est toujours étonné de cette distinction, car elle ne correspond à rien dans ledit règlement. Cela dit, jusqu'à maintenant, les deux ont toujours été mélangés sans aucun inconvénient.

### **13. Propositions individuelles**

M. Knörr tient à remercier M. Saudan pour avoir pris la charge de la présidence des deux commissions conjointes. Il s'est acquitté de cette tâche délicate en menant les débats avec célérité, impartialité et beaucoup de tact.

### **14. Divers**

Néant.

En l'absence de prise de parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h36 et invite les personnes présentes à rejoindre la collation à la salle Marcellly.



Le Président

Le Secrétaire général

Pierre Bickel

Julien Niklaus